



Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20251212-CM2025-12-12-36-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

### SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

#### **CM2025/12/12/36 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION CHOOSE PARIS REGION POUR L'ANNÉE 2025**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 5 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

#### **LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** les statuts de l'association Choose Paris Region (CPR),

**Vu** le projet de convention annexé à la présente délibération,

**Considérant** les compétences de la Métropole en matière de développement économique,

**Considérant** que Choose Paris Region est une agence de développement économique et d'innovation intervenant à l'échelle de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** que les actions proposées et menées par Choose Paris Region contribuent à développer l'attractivité économique de la Métropole et participent à son rayonnement,

**Considérant** que les actions proposées et menées par Choose Paris Region animent et dynamisent l'écosystème économique métropolitain,

**Considérant** que Messieurs Geoffroy BOULARD et Emmanuel GREGOIRE, membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration, ne prennent part ni aux débats ni au vote,

La commission « Attractivité et Développement économique » consultée,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec l'association Choose Paris Region (CPR) pour une durée d'une année.

**ATTRIBUE** une subvention de 500 000 € (cinq cent mille euros) à l'association Choose Paris Region (CPR).

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cette convention.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget 2025.

### **ADOPOTE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**NPPV : 3 (Messieurs Geoffroy BOULARD, Emmanuel GREGOIRE, Xavier LEMOINE représenté par Geoffroy BOULARD)**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.